



## Achat appartement et donation

-----  
Par vava75

Bonjour,

Je souhaite acheter un appartement neuf et doit m'engager en payant 10000 euros puis dans 3 mois aller chez le notaire. Si mon père fait le chèque, est-ce une donation indirecte ou une avance sur donation ou bien à-t-il le droit de faire ce paiement au promoteur pour un bien qui va m'appartenir? Dans le cas ou ce serait une donation, peut-il régulariser au fisc dans 3 mois au moment d'aller chez le notaire? Est-il possible d'enregistrer cette donation au nom de mon fils de 2 ans pour éviter les droits? En effet, j'ai déjà reçu la mienne. Merci pour vos réponses.